

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le dix du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 27/02/2015.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE - Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Secrétaire de séance : M. Gontran BODESCOT.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2015 est adopté à l'unanimité.

I/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

A/ MAÎTRISE D'ŒUVRE : Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Aussi, dans le cadre de sa délégation pour les marchés, la proposition de Monsieur Antoine BERNARDAL, Architecte D.P.L.G., a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet « rénovation thermique du bâtiment de l'École », correspondant à 9.00 % du montant des travaux HT pour les missions BASE + EXE + OPC. Le Conseil Municipal prend acte.

B/ AVANT-PROJET : Monsieur le Maire présente et remercie Monsieur Antoine BERNADAL, Architecte, venu exposer l'avant-projet concernant les travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'École.

Les plans du projet sont présentés et commentés. Monsieur BERNADAL précise qu'il a tenu à harmoniser l'ensemble du bâtiment et évoque l'intérêt de choisir des occultations laissant filtrer la lumière naturelle. Le déplacement des eaux pluviales sera nécessaire.

Le montant total des travaux est estimé à 196 000.00 € HT se décomposant comme suit :

- Isolation thermique par l'extérieur en polystyrène avec finition par enduit ;
- Fourniture et pose des menuiseries extérieures en PVC, des occultations par brise soleil à lames orientables à commande manuelle et d'ensembles vitrés pour le préau nord...
- Fourniture et pose d'un revêtement de sol en PVC pour la salle de classe et pour l'escalier menant à la Cantine.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande que des options soient prévues pour la commande électrique des occultations et pour le maintien ou non des auvents côté rue ;
- Demande de conserver les portes d'entrée côté rue ;
- Donne un avis favorable à cet avant-projet ;
- Autorise la poursuite du projet tenant compte des observations ci-dessus mentionnées.

C/ MISSION DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX : Monsieur le Maire informe qu'il a lancé une consultation auprès d'organismes pour la réalisation de diagnostics « amiante » et « plomb » avant les travaux. Deux réponses sont parvenues : APAVE et D.A.S. (Diag amiante services). Monsieur Pierre COURIVAUD propose de consulter également le Bureau d'Etudes L.E.I. basé à VAULX-EN-VELIN. Les propositions seront transmises à l'Architecte pour examen et avis.

D/ MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ : Monsieur le Maire expose que ce projet est lié à l'obligation de souscrire un contrat pour les missions CT et CSPS. Après avoir pris connaissance des cahiers des charges et définies les missions à confier, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer les consultations.

20 h 30 : Arrivée de Mme Carole DESCHAMPS.

D/ DÉCLARATION PRÉALABLE : MODIFICATION DES FAÇADES : En vue d'établir la demande d'autorisation de travaux concernant la modification des façades, Monsieur le Maire précise que les choix des matériaux et les coloris doivent être définis. Aussi, propose-t-il que la Commission des Bâtiments se réunisse pour déterminer cela. Le Conseil Municipal donne un avis favorable. La réunion aura lieu le 31 mars 2015, à 20 h 00. Monsieur BERNADAL sera présent.

2) ÉGLISE

Suite au concert de chants corses qui s'est déroulé le 1^{er} février 2015 à l'Église de LANCIÉ, 650.00 € ont été récoltés par la Paroisse de la Trinité en Beaujolais pour la réfection de l'Église de CHIROUBLES. Les fonds devraient être perçus prochainement. Le Conseil Municipal adresse de vifs remerciements à la Communauté paroissiale et particulièrement à l'abbé Timothée PATTYN, qui est à l'origine de cette opération.

Les travaux de cette tranche conditionnelle 1 partielle arrivent à la phase d'achèvement. L'entreprise GIROUD pose actuellement la couverture de la sacristie. Le piquage de la voûte à l'intérieur de l'Église est également en cours.

Après avoir fait un point sur l'état financier, le Conseil Municipal convient qu'il n'est malheureusement pas possible de poursuivre les travaux sur l'édifice dans l'immédiat. D'autant plus que les arrêtés d'engagement des subventions accordées par le Conseil Général du Rhône semblent être erronés et de ce fait les justificatifs de paiement de travaux à fournir sont bien supérieurs au montant de la dépense subventionnable. Des financements doivent être recherchés autres que l'emprunt. Monsieur le Maire informe que le montant de la souscription enregistré à ce jour s'élève à 6 140.10 €. Sur conseil de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Maire suggère de lancer une dernière campagne de publicité pour recueillir des fonds avant de clôturer cette tranche de travaux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec journalistes et médias locaux.

Madame Carole DESCHAMPS se renseigne sur les thématiques proposées susceptibles d'être subventionnées dans le cadre d'un Contrat de Développement Durable en Rhône-Alpes (CDDRA).

3) BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le rapport de visite de l'École effectuée par les D.D.E.N. sur lequel les vœux suivants sont demandés : changement des fenêtres côté cour dans les 2 classes et rideaux électriques côté rue pour la petite classe – changement du revêtement de sol dans la petite classe – Pose de tableaux blancs pour les 2 classes.

Conformément à la loi n° 2010-238 du 09 mars 2010, des détecteurs de fumée ont été installés par l'agent communal dans les logements locatifs de la Commune et même dans les Etablissements Recevant du Public et également un détecteur de monoxyde de carbone pour la Cantine Scolaire.

II/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire interroge les Conseillers sur la remise en mains propres des numéros des habitations à chaque occupant et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les plaques des voies ont commencé à être posées par l'agent communal, notamment sur les façades.

2) TRAVAUX

A/ CRÉDITS VOIRIE 2015 : Les crédits voirie 2015 alloués par la Communauté de Communes Saône Beaujolais seront de l'ordre de 43 427.00 € € TTC en investissement et de 3 736.00 € TTC en fonctionnement pour la Commune de CHIROUBIES (15.56 kms de voirie communale transférés à la CCSB sur 16.393).

B/ PROGRAMME DES TRAVAUX : Monsieur le Maire rappelle rapidement les programmes de voirie estimés pour 2015 :

- VC n° 8 « Chatenay » : coût = 20 101.21 € TTC. Vu le caractère de dangerosité, ces travaux ont dû être réalisés rapidement ; ce qui a épuisé déjà une bonne partie des crédits 2015.
- Allée des Géraniums : coût 25 517.23 € TTC. Ces travaux ne sont pas possibles cette année car la conduite d'eau potable doit être refaite au préalable.
- VC n° 11 « Le Fêtre » partie haute : coût 16 420.71 € TTC.
- VC n° 11 « Le Fêtre » partie basse : coût 20 572.91 € TTC.

Sachant que les crédits disponibles étant de 23 325.79 € et reliquat 2014 de 9 536.46 € TTC, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation des travaux au lieu-dit « Le Fêtre », sous réserve de l'état de la canalisation d'eau potable. Monsieur Michel GROSJEAN (Lyonnaise des Eaux) sera interrogé à ce propos.

III/ FINANCES

1) ASSURANCES – PROTECTION JURIDIQUE

Comme évoqué lors de la réunion précédente, des informations sur les garanties proposées par AVIVA ont été demandées. La « protection juridique » apporte un service d'information et de prévention, un service juridique de résolution des litiges et une prise en charge de frais de justice. Les litiges garantis à ce titre sont :

- Protection Juridique JURIAP (agents) : garantie défense pénale (prise en charge des frais relatifs à la défense des bénéficiaires qui font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits survenus dans le cadre de leurs fonctions au service du Souscripteur, à condition que ces faits n'aient pas le caractère de faute détachable des fonctions) et garantie recours (prise en charge des frais de recours des bénéficiaires contre les tiers en cas de violences, voies de fait, diffamation outrages, menaces ou injures subis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au service du Souscripteur) – cotisation annuelle TTC de 55 €.
- Protection Juridique JURIELUS (10 élus) : les garanties défense pénale et recours sont les mêmes que ci-dessus et s'étendent dans les mêmes conditions aux conjoints, enfants et ascendants directs des bénéficiaires s'ils sont victimes de violences, ... - cotisation annuelle TTC de 157 €.
- Protection Juridique JURICOMMUNE : garantie fonctionnement de la Collectivité à l'occasion de « tous litiges » juridiquement défendables (marchés publics, contrats, urbanisme...), garantie défense pénale de la personne morale (prise en charge des frais de défense de la Collectivité) et garantie recours (prise en charge des frais relatifs à un recours subrogatoire si la Collectivité a versé des indemnités en faveur d'un élu) - cotisation annuelle TTC = 187 €.

D'autres organismes d'assurance ont été contactés afin de leur demander de faire une offre sur les mêmes bases ci-dessus :

- GROUPAMA ne peut vendre la protection juridique seule ; elle s'accompagne d'un contrat multirisque et responsabilité civile.

- ALLIANZ contrat PROTEXIA France : la prime annuelle s'élève à 1 080.10 € comprenant la protection juridique de la Commune (153.00 €), des agents publics (81.90 €), pour l' élu local (461.70 €), les litiges relatifs à l'expropriation (76.50) et le doublement du plafond de remboursement des honoraires d'avocat et du montant de la garantie par litige (307.00 €).

Monsieur Jean-Pierre POPILLE se propose d'examiner plus précisément les propositions et fera connaître ses observations à Monsieur le Maire, qui pourra prendre la décision dans le cadre de la délégation attribuée par le Conseil Municipal.

2) COMMISSION DES FINANCES

En vue de poursuivre l'élaboration des budgets 2015, la Commission des Finances se réunira le 30 mars 2015, à 20 h 00.

IV/ URBANISME

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Permis de Construire Frédéric & Annie-Rose MÉLINAND pour la construction d'une maison individuelle ➤ accordé le 02 mars 2015.
- Déclaration Préalable Bernard MÉLINAND pour une division de terrain en vue d'une construction ➤ accordée tacitement.
- Déclaration Préalable Andrée BOUILLARD pour la réfection de toitures ➤ accordée le 27 février 2015.

V/ PERSONNEL

1) TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire expose que la Commission du Personnel s'est réunie, comme convenue lors de la réunion précédente, et a statué sur la situation de Monsieur Richard LAGOUTTE, Agent communal. A l'issue d'un entretien avec Monsieur LAGOUTTE le 23 février 2015, il lui a été signifié que sa demande de travail à temps partiel a été refusée pour raison de nécessités de service. Cette décision lui a ensuite été notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle lui ont été énumérées les différentes tâches nécessitant sa présence.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la réponse de Monsieur LAGOUTTE, qui conteste cette décision et saisit ainsi la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (CDG 69). Un rapport doit être établi par la Collectivité et transmis rapidement à la CAP.

2) CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur le Maire informe que le contrat d'engagement à durée déterminée est renouvelé, à compter du 1^{er} avril 2015 et pour une durée d'une année, pour Madame Solange POULY, Agent chargé de l'entretien des locaux communaux, à raison de 15 heures hebdomadaires et pour Madame Agnès GEOFFROY, Agent chargé de la gestion du gîte (entretien et accueil) à raison de 10 heures hebdomadaires.

VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) SYDER

A/ CHARGES 2015 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de charges dues par la Commune au SYDER pour l'exercice 2015, s'élevant à la somme totale de 21 822.43 € (2014 = 19 403.63 €). Les charges liées à la maintenance exploitation de l'éclairage public sont en diminution suite au nouveau marché conclu avec SERPOLLET. Par contre, les charges liées aux travaux effectués sont en hausse pour cette année 2015, du fait de la mise en recouvrement en une seule fois des frais afférents aux extensions de réseaux à « Tempéré » pour l'habitation de Madame Marie-Christine

PIGNARD et à « La Croix Rampaux » pour la construction de Monsieur Emilien TRICHARD, soit 6 633.56 €.

Les Conseillers, après discussion et après en avoir délibéré, décident que la participation de 6 633.56 € relative aux travaux d'extension immobilière pour les habitations citées ci-dessus (n° commandes 2013/1038 et 2013/1091) soit inscrite au budget primitif 2015.

Les 15 188.87 € restants seront fiscalisés.

B/ DISSIMULATION DES RÉSEAUX SECS : Deux propositions techniques et financières ont été effectuées par le SYDER concernant des travaux de dissimulation des réseaux secs au Bourg, depuis la Place de la Poste en direction de la VC n° 241 « Les Bonnes » (estimation = 289 900.00 € TTC) et depuis l'intersection de la RD n° 119 et la VC n° 7 « La Grosse Pierre » (estimation 133 700.00 € TTC). Un courrier vient d'être adressé par le SYDER désirant connaître la suite donnée à ces propositions, sachant que dans la négative, les services solderont ces opérations aux études. Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de rencontrer Monsieur MOLITOR, Technicien, le 20 mars 2015, à 15 h 00, pour faire le point.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaiterait, dans la mesure du possible, que soient lancés ceux concernant la dissimulation depuis la Place de la Poste à la VC n° 241 « Les Bonnes ».

C/ RÉUNION DU COMITÉ : Monsieur Patrick VIGNERON rapporte que cette réunion a été consacrée au vote du budget 2015.

2) DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Monsieur le Maire expose que le contexte réglementaire de plus en plus complexe et le retrait des services déconcentrés de l'État des missions d'ingénierie publique peuvent placer les élus locaux dans des situations difficiles pour mettre en œuvre leur politique d'investissement.

Le Département est un partenaire traditionnel des Communes à travers notamment les financements apportés aux différents projets au titre des contrats pluriannuels. Dans ce cadre, il peut être délivré, de façon informelle, conseils et assistance pour mener à bien ces projets.

Fort de ce constat, le Conseil Général, lors de la séance du 30 janvier 2015, a souhaité pouvoir apporter son assistance aux Collectivités, dans l'exercice de leurs missions, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et le projet de loi NOTRe au titre de la solidarité territoriale. Dans cet esprit, il a approuvé la création d'une agence technique départementale en régie.

Cette dernière, qui s'appuiera notamment sur le réseau des Maisons du Rhône, pourra intervenir à partir du 1^{er} mars 2015, dans le cadre d'une convention cadre à passer avec chaque Collectivité pour apporter son concours dans les domaines suivants :

- Voirie / aménagement de l'espace public
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie
- Eau / assainissement / cours d'eau
- Aides Européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires,...).

L'assistance apportée par l'agence technique pourra s'exercer principalement et à titre gratuit au stade du conseil, et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (essentiellement dans les domaines du bâtiment et de la voirie) ou pour la maîtrise d'œuvre (petites opérations de voirie).

Chaque Collectivité, en fonction de sa taille, pourra disposer d'un droit de tirage annuel (en jours/homme) sur les prestations de conseil délivrées par l'agence technique, soit pour les Communes de moins de 2 000 habitants → 12 j/h par an.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre départementale d'ingénierie publique proposée par le Département au moyen de son agence technique ;
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département du Rhône.

3) COMMUNAUTÉ DES COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

A/ COMMISSION TOURISME : Réunion du 03 mars 2015 à laquelle Monsieur Richard CHAUVIN a assisté et où les sujets suivants ont été évoqués : Maison du Terroir Beaujolais ➤ bilan 2014 et prévisions 2015 – Etude des demandes de subventions dans le cadre de la « compétence tourisme – Programmes d’investissement « tourisme » à proposer pour la préparation du budget 2015 – Présentation du projet de circuit thématique à FLEURIE – Entretien des sentiers de randonnées ...

B/ COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L’ESPACE... : Monsieur Pierre COURIVAUD a assisté le 02 mars 2015 à la présentation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et fait savoir que la Commission se réunira le 11 mars prochain.

C/ COMMISSION TOURISME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AGRICULTURE ET VITICULTURE : Madame Carole DESCHAMPS relate les sujets évoqués à la réunion du 04 mars 2015, à savoir : Adhésion au dispositif des villages d’accueil - Recensement de locaux disponibles dans les villages et appel à projet... - Réflexion sur la recomposition d’espaces agricoles en friche avec recensement des terres et des surfaces dans chaque Commune – Informations sur le projet de couveuses à BELLEVILLE S/S - Point sur les zones d’activités...

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller le tableau des permanences pour la tenue du Bureau de Vote pour les élections départementales du 22 mars prochain. Celui du 29 mars parviendra ultérieurement si nécessaire.

2) DÉPÔT DE PAIN

Monsieur le Maire avise qu’il a reçu Monsieur NUZILLAT, Boulanger à VILLIÉ-MORGON, venu l’informer que Madame Maryse CHAVY cessera prochainement ses fonctions pour raison d’un départ à la retraite. Après réflexion, les tenanciers de la Boulangerie à VILLIÉ-MORGON ont décidé de recruter une nouvelle personne pour tenir le Dépôt de Pain en notre Commune. Une annonce a été diffusée par la Commune sur la dernière information municipale.

3) BULLETIN MUNICIPAL 2014

Madame Carole DESCHAMPS expose qu’il manque encore quelques articles et photos. La Commission travaille sur le projet d’élaboration et va solliciter des devis pour différentes présentations.

4) TOUR DE TABLE

Madame Nathalie GARCIA évoque le stationnement en permanence du tracteur de Monsieur BOULON sur la Place de l’Église, qui gêne les entreprises chargées de la réfection de l’Église et l’accès au Dépôt de Pain. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur BOULON.

Monsieur Jean-Pierre POPILLE signale qu’il y a des poteaux de signalisation des circuits de randonnées qui sont à terre ➤ Il serait nécessaire de suivre tous les sentiers de randonnées de la Commune.

Monsieur Jean-Pierre POPILLE fait part qu’il s’est renseigné auprès de la Caisse d’Épargne sur le tarif de location d’un TPE pour le gîte, soit 17.00 € par mois avec obligation d’ouvrir un compte ➤ Cette solution ne peut s’adapter pour notre Collectivité.

Monsieur Pierre COURIVAUD interroge sur la situation financière vis-à-vis de la Commune des tenanciers du Café – Restaurant ➤ L’échéancier mis en place semble être respecté mais il y a toujours un retard très important de paiement des loyers. Pour information, les tenanciers rénovent la salle de restaurant.

Madame Katia GENILLON informe qu'elle a fait de nouvelles photos du gîte « Le Télégraphe » pour agrémenter le site internet. Une éventuelle connexion « wifi » au gîte est de nouveau évoquée ➤ Toujours à l'étude.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 13 avril 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 23 heures 00.

